



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 20

No. FDS : 204341  
V003.1

LOCTITE EA 9492 B known as 9492 B 20KG DE FR GB NL

Révision: 19.09.2014  
Date d'impression: 28.01.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE EA 9492 B known as 9492 B 20KG DE FR GB NL

#### Contient:

p,p'-Isopropylidenediphénol polymerise avec la N-(2-aminoéthyl)ethane-1,2-diamine et le (chlorométhyl)oxirane  
2,2'-iminodi(éthylamine)  
M-phénylenebis(méthylamine)  
4,4'-Isopropylidènediphénol  
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:  
Durcisseur époxyde

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France S.A.S  
Rue de Silly 161  
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Toxicité aiguë	Catégorie 4
H302 Nocif en cas d'ingestion. Voie d'exposition: Oral(e)	
Corrosion cutanée	Catégorie 1B
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

**Classification (DPD):**

**Xn - Nocif**  
**R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.**  
 C - Corrosif  
 R34 Provoque des brûlures.  
 Sensibilisant  
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 Dangereux pour l'environnement  
 R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Éléments d'étiquetage (CLP):**



**Mention d'avertissement:** **Danger**

**Mention de danger:**  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseil de prudence: Prévention**  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conseil de prudence: Intervention**  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Éléments d'étiquetage (DPD):****C - Corrosif****Phrases R:**

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrases S:**

S24 Éviter le contact avec la peau.  
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Contient:**

p,p'-Isopropylidenediphenol polymerise avec la N-(2-aminoethyl)ethane-1,2-diamine et le (chlorométhyl)oxirane,  
2,2'-iminodi(éthylamine),  
M-phénylènebis(méthylamine),  
4,4'-Isopropylidènediphénol

**2.3. Autres dangers**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****Description chimique générale:**

Partie B d'un adhésif bicomposant

## Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
p,p'-Isopropylidenediphenol polymerise avec la N-(2-aminoethyl)ethane-1,2-diamine et le (chloromethyl)oxirane 31326-29-1	500-072-8	>= 25- < 40 %	Toxicité aiguë 4 H302 Toxicité aiguë 4 H312 Corrosion cutanée 1B H314 Sensibilisant de la peau 1 H317
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	203-865-4 01-2119473793-27	>= 5- < 10 %	Toxicité aiguë 4; Cutané(e) H312 Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Sensibilisant de la peau 1 H317 Corrosion cutanée 1B H314
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	216-032-5 01-2119480150-50	>= 5- < 10 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Corrosion cutanée 1B H314 Sensibilisant de la peau 1; Cutané(e) H317 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	201-245-8 01-2119457856-23	>= 3- < 5 %	Toxique pour la reproduction 2 H361f Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335 Lésions oculaires graves 1 H318 Sensibilisant de la peau 1 H317 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
Alcool benzylique 100-51-6	202-859-9 01-2119492630-38	1- < 3 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332 Irritation oculaire 2 H319
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine 1760-24-3	217-164-6 01-2119970215-39	>= 0,1- < 1 %	Sensibilisant de la peau 1; Cutané(e) H317 Blessure ou irritation grave des yeux 1 H318 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332
Nonylphénol 25154-52-3	246-672-0	>= 0,25- < 1 %	Toxique pour la reproduction 2 H361fd Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Corrosion cutanée 1B H314 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
p,p'-Isopropylidenediphenol polymerise avec la N-(2-aminoethyl)ethane-1,2-diamine et le (chloromethyl)oxirane 31326-29-1	500-072-8	>= 25 - < 40 %	Xn - Nocif; R21/22 Xi - Irritant; R43 C - Corrosif; R34
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	203-865-4 01-2119473793-27	>= 5 - < 10 %	Xn - Nocif; R21/22 C - Corrosif; R34 R43
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	216-032-5 01-2119480150-50	>= 5 - < 10 %	Xn - Nocif; R20 Xn - Nocif; R22 C - Corrosif; R34 Xi - Irritant; R43 R52/53
4,4'-Isopropylidenediphénol 80-05-7	201-245-8 01-2119457856-23	>= 3 - < 5 %	Toxique vis-à-vis de la reproduction de catégorie 3.; R62 Xi - Irritant; R37, R41 R43 R52
Alcool benzylique 100-51-6	202-859-9 01-2119492630-38	1 - < 3 %	Xn - Nocif; R20/22
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine 1760-24-3	217-164-6 01-2119970215-39	>= 0,1 - < 1 %	N - Dangereux pour l'environnement; R51/53 Xn - Nocif; R20 Xi - Irritant; R41, R43
Nonylphénol 25154-52-3	246-672-0	>= 0,25 - < 1 %	Toxique vis-à-vis de la reproduction de catégorie 3.; R62, R63 Xn - Nocif; R22 C - Corrosif; R34 N - Dangereux pour l'environnement; R50/53

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.**  
**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation:**

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

**Contact avec la peau:**

Rincer à l'eau courante et au savon.  
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

Cause des brûlures.

INGESTION : Nausée, vomissement, diarrhée, douleur abdominale.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Aucun connu

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Néant

oxydes de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

**Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Port de gants et de lunettes de sécurité conseillé

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

**Mesures d'hygiène:**

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposage dans les emballages d'origine fermés.

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Durcisseur époxyde

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Valable pour  
France

Composant	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type	Catégorie	Remarques
DIÉTHYLÈNETRIAMINE 111-40-0	1	4	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
M-XYLÈNE-#,#'-DIAMINE 1477-55-0		0,1	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
BISPHÉROL A (POUSSIÈRES INHALABLES) 80-05-7		10	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
BISPHÉROL A (POUSSIÈRES INHALABLES) 80-05-7		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Eau douce					0,56 mg/L	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Eau salée					0,056 mg/L	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Eau (libérée par intermittence)					0,32 mg/L	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Sédiments (eau douce)				1072 mg/kg		
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Sédiments (eau salée)				107,2 mg/kg		
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	STP					6 mg/L	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	terre				214 mg/kg		
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	Eau douce					0,094 mg/L	
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	Eau salée					0,0094 mg/L	
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	Eau (libérée par intermittence)					0,152 mg/L	
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	STP					10 mg/L	
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	Sédiments (eau douce)				0,43 mg/kg		
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	Sédiments (eau salée)				0,043 mg/kg		
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	terre				0,045 mg/kg		
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Eau douce					0,018 mg/L	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Eau salée					0,016 mg/L	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Eau (libérée par intermittence)					0,01 mg/L	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	STP					320 mg/L	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Sédiments (eau douce)				2,2 mg/kg		
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Sédiments (eau salée)				0,44 mg/kg		
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	terre				3,7 mg/kg		
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	oral					13,8 mg/kg food	
alcool benzylique 100-51-6	terre				0,456 mg/kg		
alcool benzylique 100-51-6	STP					39 mg/L	
alcool benzylique 100-51-6	Sédiments (eau douce)				5,27 mg/kg		
alcool benzylique 100-51-6	Sédiments (eau salée)				0,527 mg/kg		
alcool benzylique 100-51-6	Eau salée					0,1 mg/L	
alcool benzylique 100-51-6	Eau (libérée par intermittence)					2,3 mg/L	
alcool benzylique 100-51-6	Eau douce					1 mg/L	



**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		11,4 mg/kg	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets locaux		1,1 mg/kg	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		92,1 mg/m3	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		2,6 mg/m3	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		15,4 mg/m3	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,87 mg/m3	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		4,88 mg/kg	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		27,5 mg/m3	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,88 mg/kg	
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		4,6 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1,4 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		10 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,4 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		10 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,7 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		5,0 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,05 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,7 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,25 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		5 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol	Grand public	Inhalation	Exposition à court		5 mg/m3	

80-05-7			terme / aiguë - effets locaux			
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg p.c. /jour	
alcool benzylique 100-51-6	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		450 mg/m3	
alcool benzylique 100-51-6	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		90 mg/m3	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		40 mg/m3	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,11 mg/m3	
alcool benzylique 100-51-6	salarié	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		47 mg/kg p.c. /jour	
alcool benzylique 100-51-6	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		9,5 mg/kg p.c. /jour	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		28,5 mg/kg p.c. /jour	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5,7 mg/kg p.c. /jour	

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit &gt; 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; &gt;= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit &gt; 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; &gt;= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un riqued'éclaboussures.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
	Gris, Opaque
Odeur	caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	> 200,0 °C (> 392 °F)
Point d'éclair	> 100,0 °C (> 212 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	< 1,3300000 mbar
Densité ( )	1,5000 - 1,5800 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	partiellement soluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réaction avec l'eau: dégagement de chaleur, projection.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Eviter le contact avec les acides et les agents oxydants.

Eviter tout contact avec l'eau.

### 10.5. Matières incompatibles

Il n'y a pas de données.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

#### Toxicité orale aiguë:

Nocif en cas d'ingestion.

#### Toxicité inhalative aiguë:

Pourra entraîner une irritation du système respiratoire

#### Irritation de la peau:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Irritation des yeux:

Eviter le contact avec les yeux.

Corrosif

#### Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Toxicité pour la reproduction:

Susceptible de nuire à la fertilité.

#### Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	LD50	1.553 mg/kg	oral		rat	
4,4'- Isopropylidènediphénol 80-05-7	LD50	5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Alcool benzylique 100-51-6	LD50	1.620 mg/kg	oral		rat	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	LD50	2.413 mg/kg			rat	
Nonylphénol 25154-52-3	LD50	1.900 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

#### Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
M- phénylenebis(méthylamin e) 1477-55-0	LC50	1,16 mg/l	inhalation	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Alcool benzylique 100-51-6	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	4,17 mg/l	inhalation			Jugement d'experts
Alcool benzylique 100-51-6	LC50	> 4,178 mg/l		4 h	rat	

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	LD50	1.045 mg/kg	dermal		lapins	
4,4'- Isopropylidènediphénol 80-05-7	LD50	3.600 mg/kg	dermal		lapins	
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	LD50	> 2.009 mg/kg	dermal		rat	
Nonylphénol 25154-52-3	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Corrosif	15 mn	lapins	BASF Test
Alcool benzylique 100-51-6	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Nonylphénol 25154-52-3	Corrosif		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Corrosif	30 s	lapins	
Alcool benzylique 100-51-6	Category II	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)ét hylenediamine 1760-24-3	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Nonylphénol 25154-52-3	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Alcool benzylique 100-51-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine 1760-24-3	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	cochon d'Inde	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Nonylphénol 25154-52-3	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Nonylphénol 25154-52-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Alcool benzylique 100-51-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Nonylphénol 25154-52-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Test Ames

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/fréquence des soins	Espèces	Méthode
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	LOAEL=>= 600 mg/kg	oral : gavage	28 days daily	rat	Guidelines for 28-Day Repeat Dose Toxicity Test (Japan)
Nonylphénol 25154-52-3	NOAEL=100 mg/kg	oral : alimentation	28 days daily	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**12.1. Toxicité****Écotoxicité:**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	LC50	> 9,8 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	EC50	64,6 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	EC50	187 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
	NOEC	10,2 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	LC50	> 100 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	EC50	16 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	NOEC	22,9 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	33,3 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	NOEC	4,7 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	NOEC	16 µg/l	Fish	444 Jours	Pimephales promelas	EPA OPP 72-5 (Fish Life Cycle Toxicity)
	LC50	9,9 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	EC50	3,9 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	EC50	2,5 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	NOEC	> 3,146 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Alcool benzylique 100-51-6	LC50	646 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Alcool benzylique 100-51-6	EC50	360 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcool benzylique 100-51-6	EC50	640 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	LC50	168 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
	EC50	87,4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	NOEC	3,1 mg/l	Algae	96 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	8,8 mg/l	Algae	96 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
N-(3-	NOEC	> 1 mg/l	chronic	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211



(triméthoxysilyl)propyléthyle nediamine 1760-24-3 Nonylphénol 25154-52-3	LC50	0,23 mg/l	Daphnia			(Daphnia magna, Reproduction Test)
	NOEC	0,006 mg/l	Fish	96 h		OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Nonylphénol 25154-52-3	EC50	0,14 mg/l	Fish	91 Jours	aucune donnée	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
			Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Nonylphénol 25154-52-3	EC50	1,3 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Persistance / Dégradabilité:

Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0		aérobie	2 - 5 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	facilement biodégradable	aérobie	89 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Alcool benzylique 100-51-6	facilement biodégradable	aérobie	92 - 96 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3		aérobie	50 %	OECD Guideline 301 A (new version) (Ready Biodegradability: DOC Die Away Test)
Nonylphénol 25154-52-3		aérobie	0 %	ISO 10708 (BODIS-Test)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

### Mobilité:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

### Potentiel de bioaccumulation:

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	-2,13					
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7		5,1 - 13,8	42 Jours	Cyprinus carpio	25 °C	
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	3,4				21,5 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Alcool benzylique 100-51-6	1,08					
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthyle nediamine 1760-24-3	-1,67					

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB

2,2'-iminodi(éthylamine) 111-40-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
M-phénylenebis(méthylamine) 1477-55-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Alcool benzylique 100-51-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine 1760-24-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Nonylphénol 25154-52-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR	2735
RID	2735
ADNR	2735
IMDG	2735
IATA	2735

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (M-Xylyléne diamine,Diéthyléne triamine)
RID	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (M-Xylyléne diamine,Diéthyléne triamine)
ADNR	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (M-Xylyléne diamine,Diéthyléne triamine)
IMDG	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-Xylylenediamine,Diethylenetriamine)
IATA	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (m-Xylylenediamine,Diethylenetriamine)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADNR	8
IMDG	8
IATA	8

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADNR	II
IMDG	II
IATA	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 10,00 %
----------------------------	-----------

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**Prescriptions/consignes nationales (France):**

N° tableau des maladies  
professionnelles: 49

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R20 Nocif par inhalation.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52 Nocif pour les organismes aquatiques.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.